

FRANCE-MONDE

29/08/2016

ÉDUCATION

« Depuis 2015, on voit les effets des créations de postes »

La ministre de l'Éducation, Najat Vallaud-Belkacem fait prévoir une rentrée « apaisée » malgré la contestation de sa réforme du collège. Un appel à la grève est lancé pour le 8 septembre...



Najat Vallaud-Belkacem a répondu aux journalistes de la presse quotidienne régionale avant la rentrée scolaire 2016-2017. (Photo Max Rosereau/La Voix du Nord)

Comment abordez-vous votre deuxième et peut-être dernière rentrée scolaire ?

Avec beaucoup d'enthousiasme. Ce sera la première rentrée où l'ensemble de la refondation de l'école engagée depuis le début du quinquennat va se mettre en

œuvre : la priorité au premier degré, le changement des programmes, le nouveau collège. Je pense aussi que ce sera une rentrée apaisée. Les tensions qu'on a connues dans le passé étaient liées aux suppressions de postes ou de classes. Depuis la rentrée 2015, on voit les effets des créations de postes. On le constatera encore plus cette année puisque par exemple pour le premier degré, 3 200 nouveaux postes sont déployés avec une démographie stable.

La promesse de 60 000 postes créés pendant le quinquennat sera-t-elle tenue ?

Les engagements du président Hollande en matière éducative auront été tenus, incontestablement. Pour les créations de postes, on s'était engagé à créer 60 000 postes dans l'éducation au sens large, c'est-à-dire 54 000 dans l'Education nationale, 5 000 dans l'enseignement supérieur et 1 000 dans l'enseignement agricole. Pour l'Education nationale, on atteint à cette rentrée 42 338 postes créés depuis le début du quinquennat. A la rentrée 2017, nous serons bien à 54 000 postes.

On a souligné au départ les difficultés de recrutement. Le métier est-il redevenu attractif ?

Les difficultés qu'on a connues sont la conséquence d'années de suppressions de postes qui ont amené des jeunes à se détourner du métier. Aujourd'hui, 94% des postes ouverts au concours en juillet ont été pourvus, quasiment 100 % pour le premier degré. Dans le second degré, même dans les disciplines qui étaient en tension – maths, lettres modernes- ça va de mieux en mieux. Les taux permettent de remplacer les départs en retraite et pourvoir de nouveaux postes. Il reste quelques tensions pour l'allemand et les lettres classiques.

En quoi vos réformes réduiront-elles les inégalités sociales

à l'école ?

Jusqu'à présent quand on s'intéressait à ce problème, et tout le monde ne s'y intéresse pas, on se cantonnait à l'éducation prioritaire. Avec la réforme de l'allocation des moyens que j'ai menée à mon arrivée en 2014, on ne donne plus aveuglément aux établissements en fonction des seuls effectifs démographiques. Pour tous les établissements y compris hors éducation prioritaire, on tient compte de la situation sociale des familles des élèves.

La deuxième réponse apportée a été de revoir les pédagogies pour traiter à la racine la question des inégalités sociales et s'assurer que tous les élèves ont vraiment appris et consolidé leurs apprentissages. D'où la réforme des programmes qui repense la scolarité en cycle de trois ans : maternelle ; CP, CE1, CE2 ; CM1, CM2, 6e pour bien assurer la liaison école-collège, ce qui n'était pas fait jusqu'à présent. Elle s'assure qu'on ne laissera pas passer au collège comme

aujourd'hui quasiment 25% des élèves sans maîtrise des fondamentaux que sont le français ou les mathématiques.

En cette rentrée, vous ne voyez pas de divorce entre la gauche et les enseignants ?

Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait de l'agacement ici où là chez les enseignants, y compris quand ils adhèrent à notre projet, à se voir bousculer par des réformes, et elles ont été nombreuses dans le cadre de refondation. Mais sur le moyen-long terme je ne doute pas que les enseignants font la différence entre la gauche et la droite !

Une rentrée « apaisée ». Cela veut dire que pour vous la réforme du collège est aujourd'hui acceptée ?

Il ne faut pas sous-estimer le travail considérable effectué pendant l'année scolaire 2015/2016. C'est la première fois qu'avant de mettre en œuvre une réforme dans l'Education nationale, nous prenons soin de former l'ensemble de ceux qui vont avoir à l'appliquer. Concrètement, ce sont 700 000 jours de formation qui ont été consacrés à cette réforme. Enseignants et chefs d'établissement ont été initiés à la façon de construire un EPI (enseignement pratique interdisciplinaire), à l'accompagnement personnalisé, à ce que signifie avoir 20% d'autonomie pour une équipe pédagogique comme le prévoit la réforme. Bien sûr vous trouverez toujours des résistances. On estime qu'entre 5 et 10% des établissements ont été réticents dans ce travail jusqu'alors.

Dans les petits collèges, avec des professeurs sur plusieurs établissements, la réforme est plus difficile à mettre en œuvre...

Justement, l'accompagnement se poursuivra cette année en se concentrant sur les établissements qui rencontrent des difficultés. Cette réforme du collège fait partie d'un ensemble très cohérent qui garantit, qu'on le veuille ou non, elle sera réalité.

N'avez-vous pas cédé à la pression pour les classes bilingues ? Et pourquoi en maintenir 90% à Paris et seulement 40% dans l'académie de Lille ?

Il n'y avait pas de raisons de maintenir les bilingues destinées à quelques élèves, alors que tous vont bénéficier de l'enseignement d'une seconde langue vivante dès la cinquième grâce à la réforme. En revanche, dans le cadre de notre volonté de diversifier le choix des langues dès le primaire, nous avons maintenu la possibilité pour les élèves de commencer l'anglais dès la sixième dès lors qu'ils ont choisi une autre langue au primaire. C'est ce que nous appelons les bilingues de continuité. Ce sont celles-là qui ont été maintenues comme je m'y étais

engagée dès le printemps 2015. De fait il y avait plus de classes bilangues de continuité à Paris que dans d'autres académies mais c'est absurde de dire c'est Paris contre la province. On a voulu développer ces classes partout particulièrement dans les endroits les plus en difficulté sociales. Ça a été fait deux fois plus dans l'académie d'Amiens que dans celle de Paris !

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)